



REPUBLIQUE DE LA GUINEE-BISSAU

ALLOCATION DE
SON EXCELLENCE M. LE MARCHEUR
MINISTRE DE LA FEMME, FAMILLE, COHESION SOCIALE
ET LUTTE CONTRE LE PALU'RIFÉ
A LA 54ème SESSION DE L'UNION INTERNATIONALE DES
CONDICITION DE FEMME

New York, 8 Mars 2010

Monsieur le President,

Permettez-moi tout d'abord à mon nom et au nom de la Délégation de Guinée-Bissau, présenter notre solidarité avec le peuple frère de Haïti et du Chili après le séisme qui a frapper ces pays frères faisant de gigantesques dégâts et d'enormes dégâts.

Monsieur le President,

La Guinée-Bissau en tant que pays membre des Nations Unies, a signifié sa participation à l'Elan pour l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes. Ainsi dans nos plateformes et le Plan d'Action pour l'égalité entre hommes et femmes nous avons pris la ferme engagement de mettre en œuvre des nombreux instruments de protection et promotion des droits des Femmes d'égalité entre hommes, de l'ascension des femmes dans la prise de décision et de lute contre toutes formes de violences à l'égard des femmes comme cause de l'humanité.

Pour justifier l'importance que le Gouvernement de Guinée-Bissau accorde à la question des Femmes et de l'égalité et équité du genre, comme condition de respect des droits fondamentaux des Hommes, comme un élément du développement. Et de plusieurs sortes d'organismes créés par le Ministère des Droits des Femmes, l'Institut National pour l'Égalité des Femmes et l'Institut National pour l'Égalité entre Femmes et Hommes. Lequel Ministère a la charge de l'Égalité, l'amélioration sociale et lutte contre la Pauvreté, l'Institut de Femme et Enfants et la Commission Spécialisé pour les questions de la femme et de l'enfant de l'ANP au niveau national.

Nous avons également accordé une attention particulière à la création et le Renforcement des Capacités des ONG's, comme le CED, comme

partenaires dans la mise en œuvre des instruments internationaux de promotion et de protection de la femme.

C'est à cette tribune que le Comité CEDAW de Guinée a déposé au Bureau de l'ONU à New York, le 20 février 2000, dans le domaine de la femme et de l'Enfant.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Malgré la constante instabilité et les difficultés économiques de notre pays, nous avons réussi à présenter devant l'Assemblée Session du Comité de la CEDAW, le 20 février à New York en 2000, le Rapport initial et complémentaire des rapports III, IV, V et VI sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes en Guinée.

Bien que ce rapport soit toujours en cours de révision, il a été adopté par le Comité CEDAW.

Délégation du Comité CEDAW

Au mois de novembre dernier, nous avons participé à la Conference Régionale Africaine sur les Femmes et le Développement pour évaluer l'implementation du Plan d'Action de Beijing après 15 ans, à fin d'examiner les avancements et définir les stratégies qui permettent d'accroître l'efficacité et l'effectivité du Plan d'Action de Beijing au niveau national et régional et continental dans les prochaines 5 années.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de la Protection des Droits Humains des Femmes, il existe en cours de finalisation une Stratégie Nationale du Genre. Dans le Document Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DENARP), il est posé une question sur la question du genre ainsi que dans le Budget Général de l'Etat, dans la politique de Budget Sensible au Genre.

Dans le domaine de la promotion des femmes dans les instances de décision, nous avons créé la Plateforme Politique des Femmes qui vise à sensibiliser les Partis Politiques, la Société Civile et les Parlementaires afin d'augmenter la représentativité des femmes dans les instances politiques.

Nous avons également créé une Commission Nationale pour l'Implementation de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la lutte contre la violence à l'égard des femmes, notre Gouvernement a réanimé le Comité National pour la Lutte contre les Violences Féminines, ainsi que le Réseau National de Lutte contre la Violence (RNLT) et Sinimira. Nous avons quasi élaboré un document de la Stratégie Nacional d'Abandon à la Mortuação Feminina (MDF), dont le finalisation est en cours.

Dans le même domaine aussi, il est en cours d'élaboration, l'analyse des types de violence féminine. La typologie de violence.

Dans le domaine de la santé, nous avons élaboré le Plan National pour la Réduction de la Mortalité Maternelle et le Plan de Développement National, qui visent à garantir le service de qualité et l'accès à tous à la santé.

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement a mis en place une politique pour les filles dans l'éducation de la formation au niveau interne et externe, ainsi que la délibération du conseil des Ministres, ainsi que la création de la Direction Générale de l'Alphabetisation, qui permettra aux femmes d'avoir accès à leur accès à des connaissances scientifiques.

En fin, dans la dernière période, nous avons les Projets de loi pour l'Abandon à la maternité, Général République, le Projet de Loi sur la Protection des Femmes, le Projet de Loi sur la Violence contre la Femme. Sécuritamment bien que la Clinique de Clinique Juridique d'Assistance à Victimes de la Violence.

Il est aussi crucial l'harmonisation des lois nationaux avec les instruments juridiques internationaux de promotion et protection de droits des femmes.

Monsieur le Président,

Avant de terminer, j'aimerais souligner que en Guinée-Bissau nous avons dans les postes ministériels, 4 femmes sur un total de 17, ce qui représente 23,5% des femmes dans le gouvernement.

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais vous rappeler une fois de plus que le problème de dignité et de répartition sociale, mais non pas unique doit constituer priorité des prônées dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de toute notre société.

Merci de votre aimable attention.